



Accident et congé annuel...

Par **pierro62**, le **29/04/2011 à 22:05**

Bonjour, je voudrais savoir si je suis routier en CDI et j'ai eu un accident grave de moto je suis en arrêt médical depuis déjà 12 MOIS et je voudrais savoir si je cotise mais deux jours et demi de congé par mois je suis à la convention collective du transport merci

Par **conseiller du salarié**, le **30/04/2011 à 15:35**

Bonjour, votre convention collective est visible à cette adresse :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=5B9F453AEA99B5CAC4C6AA416AFA7AEC.tp>

A priori, je ne vois aucune disposition sur les congés acquis en maladie donc le droit commun s'applique. Hélas la maladie **NON** professionnelle ne donne pas droit à congés.